

DECISION N° 215-2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231116-DAJ-DEC-23-373-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

Publication : 17/11/2023

portant validation du devis de la société Sonepar pour 3 330.19 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Europe Service en date du 20/10/2023.

Considérant que la société Sonepar propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Sonepar, pour l'achat d'une alarme à destination de l'accueil de Loisirs d'un montant de 3 330.19 € HT.

Bernay, le 23/10/2023.